



02
03
04

RENCONTRE
FONCTION : FACILITATEUR

REGARDS CROISES
L'ENTREPRISE DE TRAVAIL
TEMPORAIRE D'INSERTION
LE MAÎTRE D'OEUVRE
LE MAÎTRE D'OUVRAGE PRIVÉ

TEMOIGNAGES
TRIBIER, 44 ANS
KEVIN, 22 ANS

Titre du projet :

Mise en œuvre des clauses d'insertion et de qualification dans le département du Cher

Thème :

Inclusion sociale

Porteur :

Association BGE Cher Anna

Publics cibles :

Personnes très éloignées de l'emploi

Budget global :

148 860 €

Chiffres clés :

Générer 50 000 heures dédiées à l'insertion et la qualification professionnelle d'ici 2015

Partenaires :

Maîtrises d'ouvrage publiques et privées du département du Cher, Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, ETT, ETTI

Contact projet :

Sébastien DELMAIRE

Courriel :

sdelmaire.bgecher@yahoo.com

Tél : 02 48 62 01 20

ENCOURAGER LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



©Vinci Autoroutes

« C'est un partenaire incontournable » assure Luc Fourny (Région Centre), « un soutien précieux » ajoute Audrey Baffalie (Vinci Autoroutes). Tous deux font appel au chargé de mission « clauses d'insertion » recruté par l'association BGE Cher Anna pour promouvoir le développement de la clause sociale dans la commande publique et privée de ce département. Cette clause, appelée aussi clause d'insertion, se traduit par l'obligation pour les entreprises répondant à un appel d'offres de réserver un minimum d'heures à des publics éloignés de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification ou faiblement qualifiés, travailleurs reconnus handicapés... C'est le cas de Tribier, 44 ans, qui a pu « faire ses preuves » puis signer un CDD sur un

chantier de travaux dans un lycée berruyer.

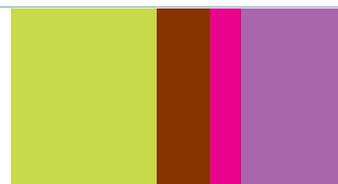
Dans le Cher, ces clauses se sont véritablement développées dans le cadre du plan de rénovation urbaine de la ville de Bourges. Une contrainte désormais bien intégrée par les entreprises habituées à répondre aux marchés publics : « Mais il est essentiel d'avoir un interlocuteur qui vous mette en contact avec des structures locales spécialisées dans l'insertion » estime un cadre d'une entreprise de charpente ayant remporté un appel d'offre comportant une clause sociale. En 2013 et pour sa première année d'intervention, l'association BGE Cher Anna aura accompagné environ 7 000 heures d'insertion ; elle table sur 20 000 en 2014 et 50 000 en 2015. ■



©Vinci Autoroutes



Action co-financée
par l'Union
Européenne



Sommaire

FONCTION : FACILITATEUR

Sa mission débute avant la rédaction de l'appel d'offres et se conclut avec la fin du projet.



Sébastien Delmaire,
chargé de mission "clauses sociales"

« Je me présente comme un service de ressources humaines externalisé » résume Sébastien Delmaire. Ce dernier assure en effet la fonction de « facilitateur » portée par l'association BGE Cher Anna : « Nous travaillons déjà avec la Région Centre, l'Agglomération de Bourges, des communes et des communautés de communes mais aussi avec Vinci Autoroutes (lire ci-contre) ou France Loire, un bailleur privé. Le Conseil général et la Ville de Bourges ont chacun leur propre chargé de mission. »

Sébastien intervient auprès de ces maîtrises d'ouvrage bien avant le coup d'envoi des projets. « Nous rencontrons Sébastien avant la rédaction des consultations afin d'insérer des clauses sociales en fonction de la complexité des lots » confirme Luc Fourny, chargé d'opérations au Conseil régional du Centre pour le département du Cher. « Dans des lots exigeant une grande technicité comme l'électricité, les ascenseurs ou les charpentes, on pourra réserver 3 % du total des heures à des publics en insertion. Dans les lots peinture ou espaces verts par exemple, on va jusqu'à 15 % » complète le facilitateur.

Sa mission se poursuit une fois le marché attribué. Il faut en effet rappeler leurs engagements aux entreprises retenues, les aider à recruter les bénéficiaires, contrôler la réalité des embauches... « Nous n'avons pas le temps de gérer tout ça, ajoute le chargé d'opérations de la Région. Le facilitateur est un des

partenaires de nos opérations au même titre que le bureau de contrôle ou le coordonnateur SPS*. » Mais à la différence de ces derniers, le facilitateur doit en plus combattre... les idées reçues : « Pour beaucoup, les bénéficiaires des clauses d'insertion sont des "bras cassés", témoigne Sébastien Delmaire. Il faut donc dédramatiser et présenter ces clauses comme une opportunité pour tester des personnes avant de les embaucher pour un contrat plus long. »

Présenter la clause sociale comme une plus-value en matière de recrutement

Dans le Cher, les clauses d'insertion se sont véritablement développées dans le cadre du "programme de rénovation

urbaine" (PRU) de Bourges. Lancé en 2005, ce PRU est l'un des plus importants de France avec une enveloppe de 350 millions d'euros d'investissements dont 111 millions de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine.

La Charte nationale de l'ANRU exige que « 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'Agence [soient] réservées aux habitants des Zones Urbaines Sensibles ».

A Bourges, l'objectif a été de 10 % et « nous l'avons pratiquement atteint » se félicite Sébastien Delmaire qui a œuvré dans le cadre du PRU berruyer avant de rejoindre l'association BGE Cher Anna. ■

* SPS : sécurité et protection de la santé

Le cadre juridique

L'article 14 du code des marchés publics permet à l'acheteur public de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion. Mais elles peuvent satisfaire à leur obligation de plusieurs manières :

- embauche directe de salariés en insertion ;
- sous-traitance à une entreprise d'insertion (EI) ;
- mise à disposition de salariés par le biais d'une association intermédiaire, d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

L'article 15 permet de réserver un marché à une Entreprise Adaptée (EA) ou à un Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT).

L'article 30 fait de l'insertion l'objet du marché, il permet à l'acheteur de réserver un marché à un ACI (Atelier-Chantier d'Insertion).

L'article 53 permet à l'acheteur public de faire de la qualité du contenu de l'offre de l'entreprise en matière d'insertion un critère de choix pour l'attribution du marché.

L'ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

« CETTE FONCTION EST ESSENTIELLE ! »

« Comme son titre l'indique, Sébastien nous facilite le travail » résume Marie Magasson, directrice de la SARL Entraide Travail temporaire. Cette ETTI* est installée depuis 1999 au cœur de la ZUS Bourges Nord « car c'est ici qu'habitent nos bénéficiaires ». Chaque année, l'agence d'intérim emploie près de 250 personnes. « L'intérim n'est pour nous qu'un moyen, précise la directrice. Nous l'utilisons pour permettre à des gens de se remettre au travail après avoir levé des freins en matière de logement, de mobilité, de formation, de santé... »

Chaque mois à Bourges, une réunion

réunit les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion (Pôle emploi, Mission Locale, Régie de quartier, Entraide travail temporaire) et les facilitateurs (BGE Cher Anna, Conseil général, GIP « Renouvellement Urbain » de Bourges). « On se tient au courant de l'avancement des chantiers, on s'échange des profils. Les facilitateurs recensent les appels d'offres, les entreprises attributaires, le nombre d'heures réservées par lot... Cette fonction est essentielle : sans elle, de nombreuses entreprises ne rempliraient pas leurs obligations. » ■

* ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion



Marie Magasson, directrice de la SARL Entraide travail temporaire

LE MAITRE D'OEUVRE

« NOUS AVONS RENCONTRÉ DES GENS SÉRIEUX ET PONCTUELS »



Vélodrome de Bourges ©Mathis

Selon Mathieu Gadenne, chargé d'affaires de l'entreprise Mathis, les clauses d'insertion relèvent désormais de la routine. « C'est de plus en plus fréquent dans les marchés publics » assure-t-il. Cette société – spécialisée dans la construction bois en lamellé collé – a en particulier construit la charpente et la piste du vélodrome de Bourges inauguré le 13 septembre dernier. Sur ces lots, 430

heures étaient initialement réservées à des publics éloignés de l'emploi. « Le plus compliqué dans ces clauses, c'est de trouver le personnel. » L'intervention de Sébastien Delmaire de BGE Cher Anna lui permettra de rencontrer l'Entraide travail temporaire (lire ci-dessus). L'ETTI mettra 6 personnes à la disposition de l'entreprise qui leur confiera finalement... 1 600 heures de travail. « On a eu besoin de beaucoup

de main-d'œuvre, se souvient Mathieu Gadenne. L'entraide nous a présenté des gens sérieux et ponctuels. On a préféré continuer avec eux plutôt que d'aller chercher ailleurs. »

Et l'aventure se poursuit pour deux des salariés de l'Entraide. L'entreprise Mathis leur a depuis proposé de travailler sur le chantier de construction d'une école en Eure-et-Loir. ■

LE MAITRE D'OUVRAGE PRIVE

« NOUS AVONS SOUHAITÉ NOUS ENGAGER LOCALEMENT »

Pour Vinci Autoroutes, « c'est une première ». L'opérateur a choisi d'insérer des clauses sociales dans la consultation qu'il mène actuellement pour sélectionner les entreprises chargées des travaux d'agrandissement de l'A71 au niveau de Vierzon. « Nous arrivions avec un gros projet sur une ville qui connaît une situation économique difficile, il nous semblait normal de nous engager localement pour en faire profiter le territoire. »

La sous-préfecture met alors l'entreprise

en relation avec le facilitateur de BGE Cher Anna : « Son expérience nous a permis d'ajouter des clauses réalistes au regard de la nature des travaux. » Prévu pour durer deux ans, ce chantier mobilisera une quarantaine d'ouvriers ; deux équivalents temps plein seront réservés à des personnes en difficulté d'insertion.

Par ailleurs, 30 000 € de travaux devront être confiés au secteur protégé : entreprises adaptées (EA) ou établissements et services d'aide par le travail. ■



©Vinci Autoroutes

TÉMOIGNAGES

« J'AI PU FAIRE MES PREUVES »

Tribier, 44 ans, a bénéficié des clauses d'insertion dans le cadre d'un marché de travaux au lycée Vauvert à Bourges. Cette mission lui a permis de signer ensuite un CDD.



Il en parle comme d'une trêve, d'un moment de répit. En effet, après avoir enchaîné les missions d'intérim pendant plusieurs années, Tribier est actuellement en contrat à durée déterminée : dix mois pendant lesquels il travaillera comme manœuvre dans une entreprise de gros œuvre, la société ECB à Bourges. Originaire d'Haïti, Tribier a été successivement « professeur d'anglais et animateur radio » à Port-au-Prince avant d'arriver en France en 2005. Il a alors dû « repartir à zéro ».

Accompagné par l'Entraide travail temporaire (lire page 3), cet habitant de la ZUS Bourges Nord a rencontré l'entreprise ECB à la faveur d'un chantier financé par la Région Centre. Car la construction de la salle polyvalente du lycée Vauvert à Bourges exigeait de certaines entreprises qu'elles proposent « une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. » « Pour nous, c'était une démarche nouvelle et j'étais assez réticent, avoue

Cyrille Teisserenc, gérant de l'entreprise de bâtiment. Mais finalement, ces clauses d'insertion nous ont permis de rencontrer Tribier, quelqu'un que je n'aurais probablement jamais embauché sans cela. »

Satisfait de cette nouvelle recrue, ECB lui propose un CDD à l'issue du chantier du lycée. Ce contrat permet aujourd'hui à Tribier d'envisager de passer le permis de conduire : un atout indispensable pour accéder enfin à un emploi stable. ■

« JE PEUX COMPLÉTER MA FORMATION »

Les clauses d'insertion ont permis à Kevin, 22 ans, de décrocher un contrat de professionnalisation. Il se forme actuellement au métier d'étancheur bardeur.



Kevin a lui aussi travaillé sur le chantier du lycée Vauvert (lire ci-dessus). Il était alors « mis à disposition » de l'entreprise Bourges Etanchéité par Alisé BTP, un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. La vocation de ce GEIQ est d'amener des jeunes et des demandeurs d'emploi en difficulté à un emploi

stable, après un parcours alternant périodes en entreprise et sessions de formation. A 20 ans, Kevin a signé un contrat de professionnalisation avec Alisé BTP. Son projet : décrocher un CAP « Etancheur du bâtiment et des travaux publics ». « Pour moi, ça sera un plus, un bon complément à ma formation. » Le

jeune homme possède en effet déjà un CAP de couvreur. Mais ce diplôme s'est révélé insuffisant pour trouver un emploi. « Avant de trouver ce contrat de professionnalisation, j'ai envoyé des CV à toutes les boîtes de couverture de Bourges. On me donnait toujours la même réponse : on vous recontactera. » ■

En savoir plus sur le FSE en région Centre : <http://www.europe-centre.eu> - DIRECCTE Centre : 02 38 77 68 57